

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE 27 Février (27/02/2014)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 21 février, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ETAIENT PRESENTS:** M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie DOURELLENT, **Adjoints,**

M. Pierre GUILLAMAT, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHE, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Odile MARTY-MOTHE, M. Abdelkader SELAM, M. Gérard VALLES, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

**ETAIENT REPRESENTES :**

M. Bernard REDON (représenté par M. Didier MOTHE), **Adjoint,**

M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme Estelle HEMMAMI), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par M. Pierre GUILLAMAT), Mme Carine NICODEME (représentée par Mme Nathalie GALHO), **Conseillers Municipaux,**

**ETAIENT EXCUSES :**

Mme Marie CAVALIE, Mme Hélène DELTORT, **Adjoints,**

M. André LENFANT, **Conseiller Municipal,**

M. Gérard VALLES est nommé secrétaire de séance.

**17 – 27 Février 2014**

**OPAH – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMMUNALE A UN PROPRIETAIRE OCCUPANT, M. AIT BENSALIM ET MME NESSIOU**

Rapporteur : M. SELAM



**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.303-1, L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants,

**VU** la délibération n°11 du 25 février 2010 portant lancement de la démarche Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH),

**VU** la délibération n°28 du 25 mars 2010 portant lancement de l'étude pré-opérationnelle,

**VU** la délibération n°5 du 24 novembre 2011 relative à la mise en œuvre de l'Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) - signature de la convention,

**VU** la convention d'opération relative à l'opération programmée d'amélioration de l'habitat du centre ancien de Moissac signée le 21 mars 2012, par la commune de Moissac, l'Etat, l'Agence nationale de l'habitat, le Conseil Général du Tarn-et-Garonne, la Région Midi-Pyrénées et la Sacicap Procvivis Tarn – Tarn-et-Garonne ;

**VU** les demandes de subvention en date du 4 décembre 2012 de Monsieur AIT BENSAID et Madame NESSIOU, propriétaires occupants, 16, avenue Victor hugo, 82200 Moissac

**VU** l'avis favorable de la commission locale d'amélioration d'habitat réunie le 23 décembre 2013 et de la commission d'accompagnement communale réunie le 30 janvier 2014,

**CONSIDERANT** que Monsieur AIT BENSAID et Madame NESSIOU remplissent les conditions pour bénéficier des aides allouées dans le cadre de l'OPAH,

**CONSIDERANT**, d'une part, que Monsieur AIT BENSAID et Madame NESSIOU mettent en œuvre des travaux d'amélioration thermique de leur logement pour un montant de travaux de 20 103,24 €HT (21 510,47 €TTC) : remplacement de fenêtres simple vitrage en double vitrage et isolation des combles et des murs extérieurs,

**CONSIDERANT** que l'ANAH attribue une aide de 50% à Monsieur AIT BENSAID et Madame NESSIOU, propriétaires occupants très modestes, dans le cadre du fond d'aide à la rénovation thermique (FART),

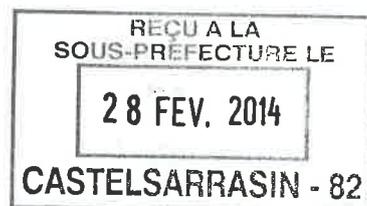
**CONSIDERANT** que la Ville de Moissac attribue une aide de 1 200 € aux propriétaires occupants très modestes, dans le cadre du fond d'aide à la rénovation thermique (FART),

**CONSIDERANT**, d'autre part, que Monsieur AIT BENSAID et Madame NESSIOU sont des primo-accédants et qu'ils se sont engagés à occuper le logement pour une durée minimale de 5 ans,

**CONSIDERANT** que la commune de Moissac attribue une aide de 2 000 € aux propriétaires, dans le cadre du fond d'aide à l'accession à la propriété au centre-ville,

**Le Conseil Communal,  
Après en avoir délibéré,  
A 29 voix pour et 1 abstention (M. CHARLES)**

- 1- **DECIDE** de verser à Monsieur AIT BENSAID et Madame NESSIOU une subvention de **1 200€** conformément aux engagements pris avec les partenaires financiers dans le cadre de la convention OPAH,
- 2- **DECIDE** de verser à Monsieur AIT BENSAID et Madame NESSIOU une prime accession de **2 000€**,
- 3- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2014,
- 4- **DIT** que ces subventions ne seront versées qu'après réception de la fiche de calcul au paiement par l'ANAH et sous réserve du respect des prescriptions,
- 5- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout acte inhérent à ce dossier.



Pour copie conforme  
Moissac le 28 février 2014  
Le Maire,



Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :